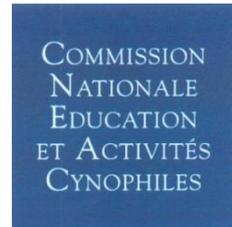




Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
Commission Nationale D'Education et D'Activités
Cynophiles
Président Jean Denis DEVINS



COMPTE RENDU REUNION VISIO AVEC ELEVES JUGES

LE 2 MARS 2022

Présents : Cédric BARGOIN, Arlette CATTOEN, Jean Denis DEVINS, Maryannic JOURDEN, Christophe PARIS, Dominique PRIN et Jérémie ROBLIN.

Début de réunion : 20h00 Fin de réunion : 21h15

Jean Denis DEVINS, responsable des Juges, présente cette visio comme une réunion d'information et une première prise de contact.

Maryannic JOURDEN demande si tous les documents transmis sont clairs :

- Cours de formation
- Contenu des assessorats et des jugements parallèles
- Grille de notation
- Fiche d'auto évaluation

Jérémie ROBLIN demande la raison de la nomination de 2 juges pour les jugements parallèles par le président de la CNEAC ?

L'idée de départ c'est d'avoir des juges différents entre assessorats et jugements parallèles et en cas de demande d'assessorat ou jugement parallèle supplémentaire de proposer un juge formateur géographiquement proche de l'élève juge.

Comment se fait la validation à la fin des 4 assessorats pour commencer les jugements parallèles ?

Ce sera fait par Jean Denis DEVINS après une consultation et analyse collégiales des grilles d'auto-évaluation et de notation. Un assessorat supplémentaire pourra être demandé.

Dans la fiche d'auto évaluation les termes « points faibles » et « difficultés rencontrées » semblent être la même chose.

Les points faibles concernent davantage la personne elle-même (manque d'assurance, méconnaissance du règlement par exemple) et les difficultés rencontrées plutôt l'environnement (sacs de lestage de tunnels insuffisants ou pas assez lourds)

L'adresse mail pour envoyer la fiche d'auto évaluation va être corrigée :
gta.juges@sportscanins.fr

Les grilles de notations des assessorats seront communiquées à l'élève juge ainsi qu'aux juges formateurs participant à la formation de l'élève juge. Celles des jugements parallèles ne seront pas communiquées.

[A-t-on connaissance de la date de réunion de la commission des juges de la SCC ?](#)

Non en principe il y a 2 réunions par an (1 en fin d'année et l'autre en juin). Tant que le comité de la SCC n'a pas validé la nomination des juges, un juge ne peut pas prendre de jugements.

Il serait bien que l'élève juge s'éloigne de sa territoriale afin de voir d'autres équipes qu'il n'a pas l'occasion de rencontrer habituellement. Un environnement nouveau peut être parfois déstabilisant.

Maryannic JOURDEN annonce qu'une discussion va être amorcée avec l'ensemble des juges sur le grade 1 et qu'ils peuvent eux aussi réfléchir à ce que doit être un parcours de grade 1 qui s'adresse aussi bien à des équipes totalement débutantes qu'à des équipes aguerries avec un second chien. A l'étude, la possibilité de demander à l'avenir aux prochains élèves juges d'avoir à leur programme de formation un concours spécial grade 1.

[Comment va se dérouler la validation à la fin des jugements parallèles ?](#)

Un jugement parallèle supplémentaire peut être demandé .

Ce sera un examen de clôture pas nécessairement sur le terrain. Il y aura une étude, analyse des compétences et attitudes de l'élève juge suite à son programme de formation.

La CNEAC ne valide pas mais transmet à la commission des juges de la SCC le dossier de l'élève juge qui sera nommé par le comité de la SCC ;